



District de la Loire de
Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du
Marais
42300 Roanne

Commission Départementale

de l'Arbitrage

SAISON 2021-2022

**NOTE EXPLICATIVE
DOSSIER**

Saint-Etienne, le 30 mai 2021

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les documents nécessaires au renouvellement de votre dossier administratif pour la saison 2021-2022. Tous ceux-ci sont téléchargeables sur le site du District dans l'actualité ou en rubrique arbitrage.

J'attire votre attention sur la proposition faite de la CDA associée à l'UNAF Loire et validée par le Comité Directeur du district **sur la gratuité du renouvellement du dossier pour la saison 2021/2022.**

Questionnaire médical. Concernant le dossier médical, les infos et les documents seront mis en ligne (sur le site du DLF) dès que possible (attente de la commission fédérale). D'ores et déjà il change une nouvelle fois mais nous allons à priori vers une simplification. Une note spécifique sera émise à ce moment.

RAPPEL de **l'échographie cardiaque** obligatoire pour tous les **arbitres majeurs** (sans distinction d'âge). L'ensemble des documents ci-dessous (en surbrillance jaune) doit impérativement être envoyées en 1 seule fois toujours pour le **vendredi 16 Juillet 2021** dernier délai (au district ou à la délégation suivant votre rattachement géographique).

- frais de dossier : GRATUIT

- fiche individuelle de renseignement à compléter (en majuscules).

- chèque de 8€ à l'ordre d'Arbitre Solidarité, pas de gratuité sur cette cotisation de « solidarité »

- charte déontologique à signer

- fiche de droit à l'image à dater et signer

- autorisation parentale pour les arbitres mineurs à dater et signer

- courrier UNAF + fiche adhésion UNAF

- convocation à l'AG (avec des réserves le déroulement)

- questionnaire technique (en ligne) disponible via un lien → Information sur le site du district et par voie de PV

- pensez à vos indisponibilités via MoncompteFFF

Toute désignation ne sera possible **qu'après réception du dossier complet** (partie médicale comprise, remis au plus tard 15 jours avant la reprise de la compétition).

En outre, il faudra **obligatoirement avoir renouvelé votre licence** pour pouvoir être désigné sur un match. Prenez contact avec votre club d'appartenance le plus rapidement possible.

Tout dossier non retourné **avant la date limite du 1^{er} Novembre 2021** (cf RI de la CDA, l'arbitre sera considéré comme démissionnaire et sera retiré de la liste des arbitres (sauf information communiquée à la CDA et/ou indisponibilité de longue date).

Malgré cette saison une nouvelle fois « tronquée » par la pandémie, je souhaite qu'un maximum d'entre vous renouvelle son dossier au plus tôt et nous serons là pour vous accompagner comme toujours. Vous en souhaitant bonne réception, prenez soin de vous et passez de bonnes vacances.

Pascal REBAUD
Président de la CDA Loire